

BULLETIN DE SALAIRE CADRE

HAYS Recruiting experts worldwide

Etablissement : HAYS TRAVAIL TEMPORAIRE
147 BLD HAUSSMANN
75008 PARIS

Siret : 33249506800279 **APE :** 7820Z

Convention Collective :

Accords nationaux des E.T.T. personnel intérimaire

2 **Emploi :** GESTIONNAIRE BACK OFFICE - NON CADRE

N° de sécurité sociale : 2980411000000 06

Bulletin de salaire

Période : du 01/07/2018 au 31/07/2018

Bulletin n° : 1

Matricule : 123456

Mlle DURAND SANDRINE

15 RUE DU DEPART

95880 ENGHEN LES BAINS

Elément de salaire	Salaire			Employeur	
	Base	Taux	Montant	Taux	Montant
3 N° mission: 010274562 - Du 02/07/2018 au 29/07/2018 - GESTIONNAIRE BACK OFFICE - NON CADRE					
FORFAIT CADRE	20,00	120,00%	2 400,00		
Nombre d'Heures Travaillées	140,00				5
Indemnités de Fin de Mission	2 400,00		240,00		
Indemnité Coup. Coques Pysa	2 640,00		264,00		6
Salaire brut			7 2 904,00		
Total des retenues			673,71		8
Accroptes			-1 000,00		
9 N° mission: 010274562 - Du 02/07/2018 au 29/07/2018 - GESTIONNAIRE BACK OFFICE - NON CADRE					
Titres Rattachés à 5,50 euros/IT	20,00	-3,40%	-68,00		
Rachè NAVIGO Tarif/Unique/IT-a-courts	20,00	2,28%	45,60		
Cotisations et contributions sociales:					
SANTÉ					
Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	2 904,00			13,00%	377,32
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	2 904,00				43,56
Complémentaire Santé	140,00	0,06%	-8,39	0,06%	8,39
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	2 904,00			0,90%	26,14
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	2 904,00	6,90%	-200,38	8,55%	248,29
Sécurité Sociale déplafonnée	2 904,00	0,40%	-11,62	1,90%	55,18
Complémentaire Tranche A	2 904,00	4,03%	-117,03	6,07%	176,28
Complémentaire Garantie Minimale de Points	353,82	7,80%	-27,60	12,75%	45,11
FAMILLE-SECURITE SOCIALE	2 904,00				100,19
ASSURANCE CHOMAGE					
Chômage	2 904,00	0,95%	-27,59	4,08%	118,48
APEC	2 904,00	0,024%	-0,70	0,036%	1,05
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	2 904,00				131,23
COTISATIONS STATUTAIRES OU PREVUES PAR CONVENTION	2 904,00			0,65%	18,88
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu	2 890,61	6,80%	-196,57		
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu	37,43	2,90%	-1,09		
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu	2 853,18	2,90%	-82,74		
Total des cotisations et contributions sociales:			12 673,71		1 358,20
Total versé par l'employeur			4 299,90		13 52,27

Net à Payer 1 207,89 Euros

14

réglé le : 10/08/2018

par : A VALIDER

Cumul Brut	2 904,00	base sécurité sociale TRA	2 904,00
Cumul net imposable	2 322,51	Cumul Trentièmes Mensuels	
Cumul heures	140,00		
Cumul plafond	3 090,27		

15

Dans votre intérêt, et pour faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée
Consultez la rubrique dédiée au Bulletin sur le site www.servis-public.fr

LEGENDE BULLETIN DE SALAIRE CADRE

- 1 **Etablissement** : Coordonnées de l'employeur, Hays Travail Temporaire
- 2 **Emploi** : Intitulé de poste
- 3 **N° mission** : numéro de la mission, dates payées, qualification du poste occupé
- 4 **Nombre d'heures travaillées** : nombre d'heures déclarées au Pôle Emploi. A titre informatif, car le calcul salarial est établi sur un forfait jour et non une base horaire.
- 5 **Indemnités de Fin de Mission** : montant de l'indemnité versée en fin de mission (selon le motif de fin de mission) égal à 10% des salaires bruts cumulés versés depuis le début de la mission
- 6 **Indemnité Comp. Congés Payés** : représente 10% du salaire brut cumulé depuis le début de la mission (IFM comprise), elle est payée en fin de mission
- 7 **Salaire brut** : somme des jours travaillés plus les primes éventuelles, les IFM, les Indemnités de Congés Payés. Salaire avant abattement des charges sociales.
- 8 **Acompte** : il est possible de demander un acompte chaque semaine ou chaque fin de mois. Le montant de cet acompte est déduit de la paye.
- 9 **Titres Restaurant** : si votre contrat prévoit des Titres Restaurant, la part salariale est prélevée. Les tickets sont envoyés par courrier recommandé.
- 10 **Remb Navigo** : remboursement des transports par Jours Travaillé (JT). Le tarif est basé sur 50% de la carte hebdomadaire pour l'Île de France, et de 50% des sommes réellement engagés (sur présentation de justificatifs) pour la Province.
- 11 **Complémentaire Santé** : prélèvement de la part salariale et patronale de la Mutuelle Intérimaire Obligatoire.
- 12 **Total des cotisations et contributions sociales** : total des charges salariales et patronales appliquées sur le salaire.
- 13 **Total versé par l'employeur et Allègements de cotisations** : obligation légale de faire apparaître sur le bulletin de salaire les coûts et allègements pour l'employeur.
- 14 **Net à Payer** : montant net perçu par virement.

RUBRIQUES	Calcul du Net à payer	Montant
Point 7	Salaire brut	2904,00
Point 12	Total des cotisations et contributions sociales	- 673,71
Point 9	Titres Restaurant	-68
Point 10	Remb NAVIGO	+45,60
Point 8	Acompte	-1000,00
Point 13	Net à payer	= 1207,89

- 15 **Cumul net imposable** : cumul du net imposable de décembre à novembre. C'est ce cumul qui est à déclarer pour les revenus imposables.